

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 81 du 21 mai 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

#### **DÉCISION N° 1568 ARM/SGA/DPMA/SDIE/BPOLD**

d'acquisition d'une emprise de 458 360,00 m<sup>2</sup> située sur le territoire de la commune de Miramas (13).

Du 16 avril 2019

**DÉCISION N° 1568 ARM/SGA/DPMA/SDIE/BPOLD d'acquisition d'une emprise de 458 360,00 m<sup>2</sup> située sur le territoire de la commune de Miramas (13).**

Du 16 avril 2019

N O R A R M S 1 9 5 4 0 6 4 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [400.1.1.2.](#)

Référence de publication :

BOC n°81 du 21/5/2019

Pour le ministre des armées :

Vu [Code du 22 mai 2019 de la défense \(Dernière modification le 1er janvier 2019\)](#),Vu [Code du 22 mai 2019 général de la propriété des personnes publiques \(Dernière modification le 31 décembre 2018\)](#),Vu [Code du 22 mai 2019 de la sécurité intérieure \(Dernière modification 1er janvier 2019\)](#),Vu [Décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements](#),Vu [Décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense](#),Vu [Décret N° 2009-1179 du 05 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense](#),Vu [Arrêté du 27 décembre 2012 modifiant diverses dispositions relatives à la politique immobilière du ministère de la défense](#),

Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 (1) portant nomination (administration centrale) ;

Décide :

**Art. 1er.**

D'autoriser l'acquisition, au profit du ministère des armées, de parcelles de terrain cadastrées section AB n° 3, 4, 7, 10, 11, 12 et 13 d'une superficie totale de 458 360,00 m<sup>2</sup>, situées sur le territoire de la commune de Miramas (Bouches du Rhône), lieu-dit le dépôt de munitions.

**Art. 2.** D'habiliter le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon à assister le directeur départemental des finances publiques des Bouches du Rhône, lors de la signature de l'acte à intervenir. Cette acquisition est réalisée au prix de deux millions trois cent trente mille trois cent quarante-six euros (2.330.346,00 €). Les frais d'acte sont estimés à la somme de vingt-huit mille euros (28.000,00 €). Cette acquisition sera financée sur le budget opération de programmes (BOP) crédits de la politique immobilière (CPI). Les éléments d'imputation budgétaire sont les suivants :

OB 2019	Code ACT	Activités 2019	Domaine fonctionnel	UO	Titre
Restructurer les sites	0212091902B1	Mettre en œuvre les restructurations de sites	0212-10	CP02	5

**Art. 3.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

**Notes**

(1) n.i BO ; JO n° 291 du 16 décembre 2018, texte n° 45.

Pour la ministre des armées et par délégation :  
*Le sous-directeur de l'immobilier et de l'environnement,*

Philippe DRESS.